

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat de Regroupement Scolaire Auchy-la-Montagne/Luchy dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'Auchy-la-Montagne sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSELLE, Président.

Étaient présents : Mr Alain ROUSSELLE, Mmes Raymonde MARTIN, Hélène LHOMME-MOREL

Étaient absents excusés : Mrs Antoine PERREARD, Alexandre PLOMMET

Était absent : Mr Bastien MULLOT

Procuration (s) : Mr Antoine PERREARD donne pouvoir à Mme Raymonde MARTIN
 Mr Alexandre PLOMMET donne pouvoir à Mr Alain ROUSSELLE

Madame Raymonde MARTIN a été élue secrétaire de séance.

I) Décision modificative N° 1

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire afin d'ajuster les lignes budgétaires

La décision modificative se présentera comme suit :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------|---|---------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 2184 (21) – 44 : Matériel de bureau et mobil | 650.00 | 021 (021) : Virement de la section de fonct | 400.00 |
| 2184 (21) – 44 : Matériel de bureau et mobil | -300.00 | | |
| 2184 (21) – 44 : Matériel de bureau et mobil | 700.00 | | |
| 2184 (21) – 48 : Matériel de bureau et mobil | -800.00 | | |
| 2188 (21) – 49 : Autres immobilisations cor | 150.00 | | |
| | 400.00 | | 400.00 |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------|-----------------------------|---------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 023 (023) : Virement à la section d'investis | 400.00 | | |
| 6411 (012) : Personnel titulaire | -400.00 | | |
| | 0.00 | | |
| Total Dépenses | 400.00 | Total Recettes | 400.00 |

II) Informations diverses

Suite au vol à l'école de Luchy

Monsieur le Président informe les membres du syndicat de la suite donnée suite au vol du 21 et 22 mars 2025 et des dégradations dans les locaux de l'école de Luchy.

D'après les dires du Maire de Luchy, le mobilier et le matériel du SIRS mis à disposition de cette école ne semblent pas être assurés par la commune de Luchy, ce qui risque de poser des problèmes.

En effet, si la commune de Luchy n'a pas souscrit une assurance vol pour ce local auprès d'un assureur privé, elle devra en assurer la responsabilité et la prise en charge financière.

Monsieur le Président tiendra informé les membres des suites données à ce dossier.

III) Questions diverses

Mme Raymonde MARTIN

Mme MARTIN demande, si le SIRS rachète des tapis de gym, ceux qui ne sont plus utilisables, peuvent-ils être donnés à la future MAM d'Auchy-La-Montagne ?

Monsieur le Président informe que pour le moment les tapis ne sont pas encore achetés, et que le SIRS verra après pour un éventuel don.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h35.